

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE BELOEIL**

**TENUE LE 21 MARS 2022 À 17 H EN VIDÉOCONFÉRENCE**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames	Nadine Viau, mairesse Louise Allie, présidente et conseillère du district 1 Julie Lavoie, conseillère du district 5
Messieurs	Vincent Chabot, conseiller du district 4 Vincent Verdon, urbaniste et directeur de la direction de l'urbanisme Damien Sanschagrin, urbaniste de la direction de l'urbanisme

---

**• ORDRE DU JOUR •**

**I Administration**

Ouverture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022.

**II Avis préliminaire**

3. APDEMO-2022-9020 –Avis préliminaire – Démolition complète d'un duplex  
Re : 917, rue Monseigneur-De Laval – Lot 4 629 168 CQ – Zone C-110 – Gris Orange Consultant inc.

**III Conclusion**

4. Levée de l'assemblée

**Ouverture de la réunion et constatation des présences**

Le secrétaire du Comité ayant constaté que le quorum est atteint, la réunion peut débuter à 17 h.

**2022/03/08**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2022/03/09**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022**

---

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2022/03/10**

**4. APDEMO-2022-9020 – Avis préliminaire – Démolition complète d'un duplex**

**Re : 917, rue Monseigneur-De Laval – Lot 4 629 168 CQ – Zone C-110 – Gris Orange Consultant inc.**

---

**CONSIDÉRANT** que la firme Gris Orange Consultant inc. par l'entremise de la chargée de projet madame Cassandra Bérubé, a présenté et complété le 9 mars 2022, une demande d'avis préliminaire portant le n° 2022-9020 pour l'immeuble situé au 917, rue Monseigneur-De Laval sur le lot 4 629 168 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise un projet de démolition d'un duplex pour cause de vétusté;

**CONSIDÉRANT** que le programme de réutilisation du sol est la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages et demi sous-sol;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport de la firme Gris Orange Consultant inc. et soumis à la Ville de Beloeil le 2 février 2022.;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport d'inspection préachat de la compagnie Moquin Inspections, réalisé le 4 avril 2021 et soumis à la Ville de Beloeil le 9 mars 2022.;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la soumission de restauration réalisée par Groupe Immo Jc inc. le 23 février 2022, la soumission de construction réalisée par Groupe Immo Jc inc. le 8 mars 2022 et la soumission de démolition réalisée le 16 février 2022 par la firme Excavation Chantier, toutes soumises à la Ville de Beloeil le 10 mars 2022.

Après étude et considération, les membres du comité de préservation du patrimoine bâti sont d'accord à l'unanimité de refuser la demande de démolition complète du bâtiment principal situé au 917, rue Monseigneur-De Laval, car il n'a pas été démontré que le bâtiment est irrécupérable hors de tout doute. Toutefois, le comité est ouvert à revoir sa décision suivant les conclusions d'un architecte. À cet effet, il est proposé au propriétaire de mandater un architecte choisi par la Ville qui réalisera un carnet de santé du bâtiment. Les honoraires du professionnel choisi seront à la charge du propriétaire.

Vote pour : 4

Votre contre : 0

**2022/03/11**

## **5. Levée de l'assemblée**

---

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de lever l'assemblée à 18 h.

---

**Damien Sanschagrin**

Urbaniste de la direction de l'urbanisme

---

**Louise Allie**

Présidente du comité de préservation du patrimoine bâti